



Nancy

# FICHE D'INSCRIPTION

Saison 2021/2022

Identité		1 <sup>ère</sup> inscription	Renouvellement
<b>NOM :</b>	<b>Prénom :</b>		
Date de naissance :			
E-Mail			
Tél. Fixe :	Tél. Mobile		
Adresse :			
Code postal :	Ville		

## Cours

Lundi - Gymnase Paul Friederich	18h00 – 19h00	Tai Chi Combat	
	19h00 – 20h00	Qi Gong	
Mercredi - Gymnase Jules Ferry	12h00 – 13h00	Qi Gong	
	13h00 – 14h00	Tai Chi Chuan	

CHOISISSEZ VOS COURS EN  
COCHANT LES CASES CORRESPONDANTES

	Un cours	Deux cours	Trois cours et plus
Tarifs	165 €	300 €	360 €
Tarifs scolaires ou revenus modestes	125 €	220 €	300 €

2<sup>nd</sup> personne : Réduction de 60 € (Même famille - Sur les tarifs classiques)

**OBLIGATOIRE : Licence (37€) + Cotisations Jing Wu et ADTAO (28€)**

**Total à payer (Licence + Cotisations Jing Wu et ADTAO + Montant Cours sélectionnés) :**

€

## Règlement

## Autorisation pour les mineurs

• Espèces :  €

• Chèque(s) : N° 1:  €  
(ordre ADTAO) N° 2:  €  
N° 3:  €

Je soussigné (e) : \_\_\_\_\_  
En qualité de : \_\_\_\_\_

- Autorise mon enfant à adhérer à ADTAO.  
 L'autorise à adhérer à l'association JING WU.  
 Autorise les responsables à faire procéder à toutes interventions médicales jugées urgentes et indispensables.  
 Autorise l'utilisation des photos de mon enfant prises dans le cadre de l'activité.  
 L'autorise /  Ne l'autorise pas à quitter le lieu d'entraînement seul.  
 (cocher les lignes concernées)

Demande de reçu (oui ou non) :

**AUCUN REMBOURSEMENT DE LA COTISATION ET DE LA LICENCE NE SERA EFFECTUE EN COURS D'ANNEE**

**AUTORISATION DU DROIT A L'IMAGE:** OUI  NON  (à renseigner obligatoirement)

## Nouvelle réglementation FFK concernant le certificat médical:

En application de l'article L-231-2 et de l'article D-231-1-2 du code du sport, la validité du certificat médical pour les majeurs est désormais étendue à 3 ans. Pour tout renouvellement, le sportif doit renseigner chaque année un questionnaire de santé au moment de son inscription et de sa prise de licence. Pour les nouveaux adhérents, la fourniture d'un premier certificat médical reste obligatoire.

## Le Pass sanitaire est obligatoire

certificat de vaccination

ou

test PCR négatif de moins de 72 heures

Le respect des gestes barrières reste d'actualité.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association.

En application des articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée en 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification ou suppression des informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la secrétaire ou à la présidente de l'association A.D.T.A.O.